

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 5 avril 1902

No 33

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 513. — Les Quarante-Heures de la semaine, 513. — Le cinquante-naire de l'Université Laval, 514. — Chronique diocésaine, 520. — Chronique générale, 521. — Bibliographie, 527.

Calendrier

6	DIM.	b	Quasimodo, 1 après Pâques. <i>Kyr.</i> du Tps pasch. Vêp. du suiv., mém. du dim.
7	Lundi	b	Annonciation, 1 ^{cl.} Solennité dimanche prochain.
8	Mardi	b	S. Jean Damascène, conf. et doct. (27 mars.)
9	Mercredi	b	S. Isidore, évêque et docteur. (4).
10	Jendredi	†b	Du S. Sacrement.
11	Vendredi	b	S. Léon I, pape et docteur.
12	Samedi	†b	De l'Immaculée Conception.

Les Quarante-Heures de la semaine

7 avril, Chapelle des Hurons, à Saint-Ambroise. — 9, Saint-Antonin. — 10, Couvent de Saint-Anselme. — 12, Saint-Marc.

Le cinquantenaire de l'Université Laval

CIRCULAIRE AUX ANCIENS ÉLÈVES

Québec, le 27 mars 1902.

Cher confrère,

Un de nos littérateurs distingués, qui est aussi un ancien élève de notre Alma Mater, vient de publier sur l'Université Laval un article remarquable que vous avez sans doute eu l'occasion de lire. (1) Il y rappelle le dévouement des hommes éminents qui ont fondé cette grande institution, le zèle et l'esprit de sacrifice de ceux qui ont été appelés par la divine Providence à continuer et à faire progresser cette œuvre qui fait la gloire de la race française au Canada. L'article est bien pensé, superbement écrit. On y sent la joie de l'enfant fier des qualités de sa mère, l'enthousiasme du citoyen désirent la grandeur et la prospérité de sa patrie.

Cet article exprime un sentiment sur lequel nous croyons devoir appeler votre attention.

« Nous ne remplissons pas tout notre devoir, écrit l'auteur, si nous nous bornons à constater l'importance de l'œuvre accomplie par l'Université Laval. Nous devons nous demander si un accroissement de ressources ne donnerait pas à cette œuvre un plus complet épanouissement et un plus vif éclat. Les hommes éminents qui dirigent notre Université gémissent tous les jours sur l'impuissance où ils sont de réaliser tel progrès, de donner plus d'extension à telle faculté, d'élargir le cadre de tel programme, de lutter à armes égales avec leurs émules anglais et protestants. Que d'innovations fécondes ils entrevoient dans leurs généreuses ambitions! Créer un haut enseignement littéraire où de toutes parts notre classe instruite, et

(1) Cet article, écrit par l'honorable M. Ths Chapis et à la demande de la direction de la *Nouvelle-France*, a paru dans la livraison de mars de la revue québécoise. R.É.D.

spécialement les jeunes professeurs de nos collèges, viendraient puiser une connaissance plus approfondie, une plus vive intelligence des lettres françaises et de leurs chefs-d'œuvres immortels ; fonder des chaires d'économie politique et d'histoire ; compléter la faculté des Arts par un ou plusieurs cours de *sciences appliquées*, où la pratique éclairerait la théorie, grâce à une installation et à un outillage *ad hoc* : ce sont là autant de *desiderata* qui ne peuvent être satisfaits qu'au prix de sommes considérables. Or, le Séminaire de Québec a fait déjà des sacrifices énormes et assumé des charges peut-être disproportionnées avec ses moyens. Faudra-t-il donc nous résigner à voir notre grande institution nationale d'enseignement supérieur demeurer stationnaire, à la voir paralysée, frappée d'une stérilité relative, et distancée de très loin par ses concurrentes mieux rentées ? Non, sans doute. Eh bien ! sortons des vœux platoniques, et entrons dans l'action. La parole est à la province de Québec, à la nationalité canadienne-française. Si nous ne voulons pas être vaincus dans l'arène du progrès intellectuel par les races qui nous entourent, si nous voulons garder notre rang et notre influence, il nous faut seconder les efforts de nos éducateurs. »

Ces nobles et généreuses paroles sont l'écho de sentiments manifestés par un grand nombre d'anciens élèves. Leurs lettres, adressées au comité exécutif, sont d'un charme délicat, et elles formeront le dossier de la fidélité à une maison qui est plus appréciée que jamais, parce qu'on comprend mieux son utilité.

Notre Université, tous la veulent voir grande, prospère, capable de donner à nos enfants l'instruction la plus haute et la plus complète dans toutes les branches de la science humaine. Tous souhaitent que les jeunes Canadiens-Français ne soient pas obligés d'aller chercher dans d'autres institutions les connaissances dont ils ont besoin pour les préparer aux carrières qu'ils veulent embrasser ; qu'ils trouvent ici tout ce qui est nécessaire à la formation intellectuelle, et qu'ils y contractent les salutaires habitudes de la vérité et de la vertu.

Nous le comprenons, en effet, et parfaitement bien, l'instruction la plus brillante ne suffit pas pour faire un homme complet, ne suffit pas surtout pour le guider dans la vie. A un

esprit cultivé, l'élève doit joindre un caractère fièrement trempé, une conscience inébranlablement chrétienne, un cœur droit, aimant le bien, cherchant dans la foi l'aide puissante, la conseillère fidèle de la raison.

C'est bien là ce que ne cesse d'enseigner Sa Sainteté Léon XIII, et ce qui le poussait à écrire de M. le Chevalier Baillaigé, lorsque celui-ci eut l'heureuse idée de fonder une chaire d'éloquence à l'Université : « Nous pensons que, par cet acte de libéralité, ce cher Fils n'aura pas seulement contribué au développement des arts et des lettres dans sa patrie, mais se sera élevé à lui-même un monument durable, car il a mérité les louanges de ses concitoyens et les éloges de la postérité. »

« Nous avons le ferme espoir, continuait le grand Pape, que ce noble exemple sera un fort stimulant pour engager d'autres fidèles, distingués par leur zèle et favorisés par la fortune, à bien mériter de la religion et de la patrie, en contribuant par leur libéralité à cette grande œuvre, si importante surtout de nos jours, d'un bon et solide enseignement de la jeunesse. »

Voilà les raisons qui nous ont fait croire qu'il fallait s'adresser à tous les anciens élèves pour leur demander une obole proportionnée à leurs moyens.

Nous le savons, les millionnaires parmi nous ne sont pas nombreux. Il en est cependant quelques-uns qui sont favorisés de la fortune ; ceux-ci sont trop intelligents et trop chrétiens pour ne pas comprendre le sens profond de cette parole : « Qui donne s'enrichit. »

Il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont pas riches ; mais qu'ils veulent bien se le rappeler : ce sont les gouttes d'eau qui forment les rivières, ce sont les rivières qui forment les grands fleuves.

Quelques-uns sont relativement pauvres ; qu'ils ne tiennent aucun compte de cette demande et qu'ils s'empressent de nous écrire pour nous dire qu'ils seront avec nous au mois de juin prochain. Ils ne trouveront ici que des amis ; ils goûteront toute la vérité de l'adage : « L'amitié vit d'égalité ; elle la trouve ou la produit. » Nous voulons surtout que notre réunion soit vraiment une fête, une fête joyeuse et désintéressée. Sachons-le bien, c'est l'amitié qui invite, l'amitié qui amènera et l'amitié qui recevra.

Afin d'i
à l'œuvre
l'Universit
ture en 18
financier d
évidemmen
direction
mieux à lu
ner le hau
les facilit
qu'ils veul
formé et p
Espéran
che, nous a

P. S. — Les
quel membre d
en deux ou tro

Sir A.-P. P
Sir H.-L. I
M. le juge I
Mgr H. Têt
Les honorab

“

“

SYNDICAT

En 1887,
dicat. Le p
nous allons

Afin d'intéresser un plus grand nombre de nos compatriotes à l'œuvre de l'enseignement supérieur, nous avons demandé à l'Université de mettre en vigueur une loi passée par la Législature en 1887, et créant une corporation intitulée: « Syndicat financier de l'Université Laval de Québec. » Ce syndicat n'a évidemment pas pour but d'enlever au conseil universitaire la direction de la maison; il doit seulement travailler de son mieux à lui fournir les ressources nécessaires pour perfectionner le haut enseignement et donner à nos jeunes gens toutes les facilités possibles de succès, quelle que soit la carrière qu'ils veulent embrasser. Ce syndicat est déjà régulièrement formé et prêt à se mettre à l'œuvre.

Espérant que vous verrez d'un œil favorable notre démarche, nous avons l'honneur d'être,

Cher confrère,

Vos bien dévoués

C.-A.-P. PELLETIER,

Président du comité de finances.

N.-E. DIONNE,

Secrétaire du comité de finances.

P. S. — Les souscriptions peuvent être adressées au trésorier ou à n'importe quel membre du comité des finances; rien ne s'oppose à ce qu'elles soient divisées en deux ou trois versements, si l'on trouve ce mode moins onéreux.

COMITÉ DE FINANCES

Sir A.-P. Pelletier.	L'honorable M.-C. Langelier.
Sir H.-L. Langevin.	M. l'abbé A. Gauvreau.
M. le juge Bossé.	M. le Dr A.-G. Belleau.
Mgr H. Têtu.	M. le notaire Sirois.
Les honorables MM. Parent.	M. le notaire Grenier.
" " Turgeon.	M. I.-N. Belleau.
" " V.-W. Larue.	Le Dr N.-E. Dionne.
" " Th. Chapais.	

SYNDICAT FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A QUÉBEC

En 1887, la loi 50 Victoria, chapitre 32, incorporait ce syndicat. Le préambule fera comprendre le but de cette loi, que nous allons résumer :

Attendu que l'Université Laval, fondée par le Séminaire de Québec, a été soutenue jusqu'ici uniquement aux frais du Séminaire de Québec ;

Attendu que pour mieux assurer le développement et le progrès de l'Université Laval dans la cité de Québec, il importe qu'une corporation soit créée avec pouvoir d'acquérir, posséder, aliéner et administrer des biens mobiliers et immobiliers destinés à favoriser l'enseignement universitaire donné par l'Université Laval dans la cité de Québec ;

Attendu que Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr M.-E. Méthot et autres pétitionnaires ont demandé, avec le consentement du Séminaire de Québec, d'être incorporés sous le nom de « Syndicat financier de l'Université Laval à Québec » pour les fins susdites, c'est-à-dire dans l'intérêt de l'enseignement universitaire donné par l'Université Laval dans la cité de Québec ;

A ces causes, etc.

MEMBRES DE CETTE CORPORATION

Sont membres de cette Corporation : 1. Les pétitionnaires. 2. Les membres du bureau des gouverneurs. 3. Les professeurs de l'Université à Québec. 4. Les anciens élèves de l'Université résidant dans la province ecclésiastique de Québec et à l'étranger, payant une contribution annuelle de cinquante centins, ou une seule contribution de cinq piastres. 5. Toute autre personne souscrivant cent piastres au moins.

POUVOIRS

Cette Corporation peut ester en justice, acquérir des biens meubles et immeubles dont les revenus devront être employés dans l'intérêt de l'enseignement universitaire.

La Corporation exerce ses droits et pouvoirs par un « bureau de gouverneurs » et par un bureau d'administration.

BUREAU DES GOUVERNEURS

Ce bureau est composé de gouverneurs de droit et de gouverneurs électifs.

(a) Les gouverneurs de droit sont : 1. L'archevêque de Québec et ses suffragants ; 2. Le recteur de l'Université et le procureur

du §
la p
d'au
délég
\$1,00
(b)
1.
logie,
2.
Corp
3. l
élu p
Les
des g
L'arci

Ce
année
sité ;
Québe
4. D
Le
et de
Ce
au bu
Un
Provin
Rie
privile
ment ;
Les
aucun

Jus
Syndi
ciens é
vernet
Le l

du Séminaire; 3. Le chef de chacun des collèges affiliés de la province ecclésiastique de Québec; 4. Les souscripteurs d'au moins \$5,000.00 à la caisse de la Corporation; 5. Un délégué de toute institution ou corporation qui aura souscrit \$1,000.

(b) Les gouverneurs électifs sont :

1. Deux professeurs de chacune des quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, élus par chaque faculté;

2. Une personne élue par les anciens élèves membres de la Corporation dans chacune des quatre facultés;

3. Un membre pour chaque somme de \$5,000.00 souscrites élu par les souscripteurs de \$100 à \$5,000.00.

Les membres électifs sont élus pour trois ans. Ce bureau des gouverneurs doit s'assembler au moins une fois par année. L'archevêque de Québec est de droit le président de ce bureau.

BUREAU D'ADMINISTRATION

Ce bureau est composé : 1. D'un prêtre nommé chaque année par l'archevêque de Québec; 2. Du recteur de l'Université; 3. D'un membre choisi chaque année par l'archevêque de Québec et le recteur, parmi les professeurs de l'Université; 4. De deux membres élus par les gouverneurs parmi eux.

Le recteur est le président de ce bureau, a voix délibérative et de plus voix prépondérante en cas de partage égal de voix.

Ce bureau est chargé de la régie des affaires et rend compte au bureau des gouverneurs tous les ans.

Une copie de ce rapport est envoyée au Secrétaire de la Province.

Rien dans cette loi ne peut porter atteinte aux droits et privilèges de l'Université, des Seigneurs les évêques, relativement à l'enseignement, à la discipline, à la foi et aux mœurs.

Les souscripteurs au fonds de la Corporation n'encourent aucune responsabilité personnelle.

Jusqu'à cette année l'on n'avait pas songé à organiser ce Syndicat. A la demande pressante d'un grand nombre d'anciens élèves, il a été procédé dernièrement à l'élection des gouverneurs électifs.

Le bureau des gouverneurs est maintenant composé de :

1. Mgr L.-N. Bégin; 2. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières; 3. Mgr Gravel, évêque de Nicolet; 4. Mgr Blais, évêque de Rimouski; 5. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi; 6. L'abbé Mathieu, recteur de l'Université; 7. L'abbé F.-C. Gagnon, procureur du Séminaire; 8. Le supérieur du Collège de Lévis; 9. Le supérieur du Collège de Sainte-Anne; 10. Le supérieur du Séminaire des Trois-Rivières; 11. Le supérieur du Séminaire de Nicolet; 12. Le supérieur du Séminaire de Rimouski; 13. Le supérieur du Séminaire de Chicoutimi; 14. L'abbé P. Roussel, élu par la Faculté de Théologie; 15. L'abbé L.-A. Pâquet, élu par la Faculté de Théologie; 16. L'honorable E.-J. Flynn, élu par la Faculté de Droit; 17. L.-P. Sirois, élu par la Faculté de Droit; 18. Dr L.-J. Simard, élu par la Faculté de Médecine; 19. Dr L. Catellier, élu par la Faculté de Médecine; 20. Mgr Laflamme, élu par la Faculté des Arts; 21. L'abbé E. Paradis, élu par la Faculté des Arts

Ce syndicat est établi d'une manière permanente et sera maintenu tant qu'il aura des biens à administrer. Les gouverneurs électifs seront nommés tous les trois ans.

D'après cette loi, toute somme donnée ou léguée pour les fins de l'Université sera administrée par le syndicat, et ne tombera plus dans la caisse du Séminaire. Les revenus ne pourront être employés que pour l'Université.

Tous les donateurs d'une somme de cinq mille piastres seront de plein droit gouverneurs du syndicat,

Espérons que le généreux souscripteurs viendront prêter main-forte au syndicat pour aider l'Université à poursuivre son œuvre et à créer de nouvelles chaires dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Le dernier courrier de Rome donne les meilleures nouvelles de S. G. Mgr l'Archevêque, dont le voyage s'est poursuivi de la façon la plus heureuse, et qui a revu avec tant de bonheur les personnes et les choses de la Ville Eternelle.

Le
tretien
parfait
toujour
— J
du G
Québec
— J
une t
églises
signal
la mé
Le
Sainte
Mgr l'
le ser
belles
enrôlé
supéri
tes et
Pen
Seurs
fait u
pontif
Jou
— S
monie
der d'
matin,
PRÊTR
field, I
Québe
de Cle

La
tiques

Le 17 mars, Sa Grandeur a eu la consolation d'un long entretien avec N. S.-P. le Pape, dont la santé est constamment parfaite, la mémoire vraiment prodigieuse, et l'intelligence toujours en très grande activité.

— Par décision de Mgr l'Administrateur, M. l'abbé L. Larue, du Grand Séminaire, a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec.

— La fête de Pâques, dimanche dernier, a été célébrée avec une très grande solennité à la Basilique et dans toutes les églises de la ville. Mais à Saint-Roch de Québec, elle a été signalée par des événements qui en feront garder longtemps la mémoire.

Le matin, ce fut l'inauguration de la Congrégation de la Sainte Vierge, que nous avons annoncée il y a huit jours. Mgr l'Administrateur, qui a présidé à cette fête et a prononcé le sermon de circonstance, a été très touché de la piété et des belles dispositions des 500 hommes et jeunes gens qui se sont enrôlés sous la bannière de Marie. — Le soir, M. l'abbé Mathieu, supérieur du Séminaire, a présidé la réunion des Congréganistes et leur a adressé une pieuse allocution.

Pendant l'après-midi, imposante réunion des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre de S. François. S. G. Mgr Labrecque a fait une éloquente allocution à ces Tertiaires, et a présidé pontificalement la cérémonie du Salut du Saint-Sacrement.

Journée mémorable pour Saint-Roch de Québec !

— S. G. Mgr Labrecque, après avoir officié à toutes les cérémonies de la Semaine sainte et de Pâques, a bien voulu retarder d'une journée son retour à Chicoutimi, et a fait, lundi matin, le 31 mars, les ordinations suivantes, à la Basilique : PRÊTRISE : M. l'abbé Jean-Joseph Rogers, du diocèse de Springfield, E.-U. ; DIACONAT : Fr. Mathieu, des Frères Mineurs de Québec ; SOUS-DIACONAT : M. l'abbé Louis Redmer, du diocèse de Cleveland, E.-U.

Chronique générale

La plupart des souverains, catholiques, schismatiques, hérétiques ou infidèles, ont offert leurs félicitations, et souvent des

cadeaux précieux, à N. S.-P. le Pape, à l'occasion de son Jubilé. Et même, dans les capitales où résident des représentants du Saint-Siège, les autorités ont fait des visites spéciales aux nonciatures, pour exprimer personnellement les sentiments de respect qu'elles éprouvent pour le Souverain Pontife. Rien n'est plus consolant pour nous que de voir ces universels hommages qui s'adressent à notre Chef auguste.

Mais il y a un roi et un gouvernement qui restent forcément en dehors de ce concert international de respect, d'admiration et de vénération. C'est le roi et le gouvernement de l'Italie; et ils doivent être bien sensibles à ce châtiement que leur mérite à bon droit leur attitude à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ. — Parions que l'année jubilaire va paraître bien longue à ce roi et à ce gouvernement.

« Le Pape est le véritable chef de l'Eglise; les évêques orientaux ne l'ignorent pas. » C'est le principal journal de l'Empire russe qui a publié dernièrement ces paroles si remarquables.

D'ailleurs une récente correspondance de Constantinople donne des nouvelles très consolantes du mouvement qui se fait, dans l'Eglise grecque, en vue du retour vers Rome. On se rappelle la dernière lettre du Pape aux évêques catholiques de la Grèce, lettre que nous avons publiée ici même. Eh bien, de nombreux journaux grecs, et jusqu'à l'organe officiel du patriarcat de Constantinople, ont fait de cette lettre des commentaires respectueux.

D'autre part, « Sa Toute Sainteté le patriarche grec, » Joachim III, se montre toujours très aimable pour les missionnaires français. Dans le programme qu'il a tracé à l'intention des évêques grecs, il a mis à la tête des œuvres à accomplir cette année l'étude des moyens qui pourraient amener l'union avec l'Eglise catholique et les protestants.

Il y a des siècles que des symptômes aussi favorables ne sont pas fait jour chez les schismatiques grecs. Combien ces faits consolants doivent réjouir le cœur de N. S.-P. le Pape, qui a tant à cœur la réunion des deux Eglises d'Orient et d'Occident!

Ent
boer De
« A l
de 15 a
gnit ces
de son
découv
de silen
jours a
prendre

Il es
Etats-U
sement,
lutte de
et il far
dirigea
d'un m
signé Y

« Mèr
à vos fi
ils devi
froideu
et eux.
n'ai-je
butier,
à mada
de? Pe

« bonzo

« De
rait moi
chat un
quand
Pourqu
quadrup
de s'en
ignorait
de Pier

Entre plusieurs traits de la grandeur d'âme de l'illustre chef boer Delarey, la *Croix* rapporte le suivant, poignant et sublime :

« A la bataille de la Modder-River, un de ses fils, un garçon de 15 ans, faisait le coup de feu près de lui; une balle atteignit cet enfant en pleine poitrine et le coucha mort aux pieds de son père. Delarey se pencha sur le corps de l'enfant, se découvrit, s'agenouilla, fit sa prière, et après quelque temps de silence : « Qu'on m'envoie, dit-il, mon second fils ! » Et, deux jours après, un autre enfant de Delarey, âgé de 13 ans, venait prendre la place du frère mort. »

Il est touchant, le zèle que mettent nos compatriotes des Etats-Unis à conserver notre langue française ! Malheureusement, là comme ici, l'influence du milieu rend nécessaire la lutte de tous les jours pour la préservation de l'idiome cher ; et il faut que souvent, par la parole et par la plume, les esprits dirigeants rappellent le devoir patriotique. Qu'on lise cette fin d'un article bien pittoresque, intitulé « Parlez français, » et signé Yvonne Lémaitre, dans l'*Etoile*, de Lowell, Mass. :

« Mères canadiennes-françaises, faites apprendre le français à vos fils. Si vous les laissez devenir des étrangers de langue, ils deviendront un jour des étrangers de cœur, et le « mur de froideur » dont parle Edmond de Nevers s'élèvera entre vous et eux. Parlez français aux tout petits enfants ! Que de fois n'ai-je vu de tout petits bébés canadiens, pouvant à peine balbutier, à qui on enseignait déjà à parler anglais ! « Dis by-by à madame, chéri. » Et pourquoi « by-by », je vous le demande ? Pourquoi ne pas laisser les mignonnes lèvres bégayer le « bonzour » si gracieux, si charmant sur les petites bouches ?

« De même, dans certaines familles canadiennes, on se croirait mort si on enseignait aux petits enfants d'appeler un petit chat un minon ou un « minou », comme vous et moi faisons quand nous étions petits. C'est un « kitty » s'il vous plaît ! Pourquoi « kitty ? » On ne sait pas. Le chat, sans doute, est un quadrupède rare, dont on n'avait jamais entendu parler avant de s'en venir aux Etats-Unis, pays des phénomènes, et dont on ignorait totalement le nom quand on demeurait à Saint-Thomas de Pierreville, comté d'Yamaska ! »

Le P. Coubé, le célèbre prédicateur jésuite, se voyant empêché de monter dans les chaires de Paris par l'interprétation abusive que le gouvernement français donne à la loi des Associations, avait commencé, comptant sur ses droits de citoyen, à donner des conférences privées dans la salle de la société de Géographie. Et l'on applaudissait, jusqu'en Canada, au bon tour que le Jésuite jouait au gouvernement persécuteur ! Mais nous voyons, par un journal de Bordeaux, que le premier ministre Waldeck-Rousseau a eu peur de la parole de l'éloquent religieux, qu'il a fait fonctionner la machine diplomatique, et que, pour le bien de la paix, Rome a dû inviter le P. Coubé à s'abstenir de continuer ses conférences.

Père Coubé, traversez l'océan, et venez promener parmi nous, en toute liberté, cette parole qui est prisonnière là-bas ! Ici, vous trouverez partout des auditoires avides d'instruction religieuse, insatiables d'éloquence. Au pied de votre chaire, vous verrez, parmi la foule, les magistrats et toutes les autorités civiles, venus non pas dans le dessein de vous « dresser procès-verbal, » mais pour jouir et profiter de votre enseignement.

Le 13 mars, à Londres, un député de la chambre des Communes a eu la curiosité de savoir du gouvernement anglais si la mission envoyée au Pape, pour le féliciter au sujet de son Jubilé, était autorisée à donner, de la part du gouvernement, quelque assurance que le serment du Couronnement du Roi serait amendé de façon à ne plus contenir rien d'injurieux pour les sujets catholiques de l'Empire. M. Balfour a répondu que l'occasion n'était pas propice pour une démarche de ce genre.

Il devient agaçant de voir le gouvernement de l'Angleterre résister avec tant d'obstination à une mesure que réclament la justice et le bon sens. — Toutefois, pour être exact, disons que le dialogue qui eut lieu le 14 février, à la chambre des Communes, entre M. Balfour et M. Dillon, et dont nous avons parlé le 8 mars, concernait non pas le serment du Couronnement, mais la Déclaration exigée du Roi lorsqu'il monte sur le trône. Il n'est plus maintenant, à vrai dire, bien urgent de corriger cette Déclaration.

Il est le grand quelque Vaughment à

« Son ayant é dres, en sation c

« Il y lu Con le bien

« Il e pour ef du peu dans la

Dans sée à l' Rouen, « jusqu bout de les plus les, du plus lég bitudes portait tiques renseig

M. I tine, a l'honne vants : « J'a haute suppoi

Il est question, dès maintenant, de tenir à Londres, en 1903, le grand Congrès eucharistique qui se réunit une fois l'an en quelque ville d'Europe. Voici la lettre par laquelle le cardinal Vaughan a fait savoir aux directeurs du Congrès son agrément à la proposition qui lui en avait été faite :

« Son Eminence le Cardinal Archevêque de Westminster ayant été avisé de votre intention de tenir un Congrès à Londres, en 1903, me prie de vous dire tout le plaisir que la réalisation de ce projet lui causera.

« Il y a quelques années, Son Eminence assista aux séances du Congrès eucharistique belge et constata de ses propres yeux le bien qui en résulta.

« Il espère donc que ce Congrès se tiendra à Londres et aura pour effet d'enraciner plus profondément encore dans le cœur du peuple le dogme de la présence réelle de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie. »

Dans une lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, adressée à l'abbé Collette, auteur de *L'Histoire du bréviaire de Rouen*, il est dit que, dans le Chapitre de l'Eglise rouennaise, « jusqu'à la Révolution, l'Office a été récité de mémoire, d'un bout de l'année à l'autre, sans que les plus grands dignitaires ni les plus humbles chantres aient jamais pu s'aider, dans leurs stalles, du secours d'aucun livre, soit manuscrit, soit imprimé. Les plus légères modifications ne déroutaient pas seulement les habitudes populaires, très au courant des moindres rites ; elles portaient le trouble dans les souvenirs de centaines d'ecclésiastiques et d'employés du haut et du bas chœur. » Voilà un renseignement bien curieux.

M. Henri des Houx, après avoir assisté, à la chapelle Sixtine, au service célébré pour l'âme de Pie IX et après avoir eu l'honneur d'une audience de Léon XIII, écrit les détails suivants sur la vigueur dont jouit encore le Saint-Père :

« J'ai vu le Pape, dit-il, porter allégrement le poids de la haute mitre blanche et de la lourde chape, dont les bords sont supportés par une quinzaine de prélats, monter et descendre

d'un pas ferme les marches de son trône, s'agenouiller et se lever presque sans aide, devant l'autel ; de plus, j'ai admiré, comme tous les assistants, avec quelle forte voix, sûre et juste, à peine chevrotante, il chantait les prières de l'absoute. Un souverain, plus que nonagénaire, capable de faire entendre, dans une enceinte vaste comme une cathédrale, une longue cantilène, n'est-ce pas un fait assez extraordinaire ? Je crois que pas un des empereurs et des rois actuels, même les plus jeunes, ne risquerait en public une pareille épreuve musicale !

... Je n'ai donc pas été surpris, lorsque Léon XIII m'admit à son audience, de le trouver alerte et vigoureux. Cependant, regardant de très près, assis à côté de son fauteuil royal, le visage de Sa Sainteté, je fus charmé d'y retrouver, comme au temps passé, quelques couleurs rosées, ajoutant à son teint de cire diaphane un air de santé et presque de jeunesse. Les yeux, de nuance indécise et variable, brillent d'un feu intérieur, plus vif que jamais. A treize mois d'intervalle, depuis ma dernière visite, je revoyais Léon XIII rajeuni, comme si, par miracle, les ans lui donnaient un supplément de force et d'énergie. »

En France, quand on est catholique, on l'est pour tout de bon. Témoin le fait suivant, que raconte la *Semaine religieuse* de Nantes :

« Des hommes de foi à notre ville ont pris l'initiative, il y a quelques semaines, de se réunir tous les lundis, à 8 heures du soir, à la cathédrale, pour réciter ensemble le Rosaire, afin d'attirer sur la France les bénédictions célestes et d'obtenir de chrétiennes élections. »

Nous disions plus haut que le gouvernement italien se voit forcément exclus, en ce temps du Jubilé pontifical, de l'honneur de pouvoir féliciter notre illustre Pontife Léon XIII. Il y a un autre gouvernement qui a cru devoir s'abstenir de prendre part à ce concert universel : c'est celui des Etats-Unis. Cette abstention ne peut s'expliquer que par la crainte que l'on a pu avoir, à Washington, de paraître violer la neutralité

que l'on
gieuses ;
n'aurait
au cath
grand V
l'univers
N. B. —
Paris, que
d'un envoy
à l'occasion

ENTRI
ry PERR
de l'A
Ch. Dou
Cette
le cardit
termes :
tristés ;
la doule
l'Eglise
laquelle
rendre p
de probi
tuelles e
charité
les amer
teur n'
ment ur
qu'il est
doctrina

— LE
chel de
teur, 10
Ce li

que l'on veut observer à l'égard des diverses croyances religieuses ; mais ce serait une fort mauvaise raison. Et personne n'aurait pensé que le gouvernement américain se convertissait au catholicisme, parce qu'il aurait offert ses hommages au grand Vieillard du Vatican, le souverain le plus puissant de l'univers — malgré les apparences.

N. B. — Au dernier moment, nous apprenons, par un tout récent journal de Paris, que le Vatican a été avisé officiellement de l'arrivée prochaine à Rome d'un envoyé du président des Etats-Unis, chargé de complimenter le Saint-Père à l'occasion de son Jubilé. Tant mieux !

Bibliographie

ENTRETIENS SUR L'EGLISE CATHOLIQUE, par l'abbé Henry PERREYVE. 4e édition, revue par S. E. le cardinal Perraud, de l'Académie française. 2 vol, in-12. Prix : 8 fr. Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.

Cette nouvelle édition a été faite par les soins de S. Em. le cardinal Perraud, qui en fait ressortir l'opportunité en ces termes : « Les événements dont nous sommes les témoins attristés ; les discours politiques que nous avons trop souvent la douleur d'entendre ; les attaques acharnées dirigées contre l'Eglise par la mauvaise presse et la facilité déplorable avec laquelle beaucoup d'ignorants les accueillent : tout concourt à rendre plus utile que jamais la lecture d'un livre fait de science, de probité, de connaissance approfondie des maladies intellectuelles et morales du temps présent, et aussi de compatissante charité pour les erreurs des hommes et de l'immense désir de les amener à la connaissance et à l'amour de la vérité. » L'éditeur n'a rien changé au texte primitif ; il a complété seulement un chapitre que l'abbé Perreyve n'avait pu écrire, puisqu'il est mort cinq ans avant que la question de l'infaillibilité doctrinale du Pape ait été tranchée par le concile du Vatican.

(Bulletin salésien.)

— LES MARTYRS, par le R. P. DOM H. LECLERC, Saint-Michel de Farnborough. Un volume in-8o, 3.50. H. OUDIN, éditeur, 10, rue de Mézières, Paris.

Ce livre est le premier d'une collection où le savant

bénédictin se propose de recueillir les pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au vingtième siècle.

Le premier volume, celui qui vient de paraître, est intitulé : *Les Temps néroniens et le deuxième siècle*. Il est précédé d'une longue *Préface*, de plus de cent pages, où l'auteur a condensé tout ce qu'il était nécessaire de savoir sur les « Actes des martyrs » et leurs sources ; le régime des persécutions et le « martyr » lui-même, dont il nous explique, avec beaucoup de science, en y joignant des détails pleins d'intérêt, les différentes phases, depuis « la préparation au martyr » jusqu'à « la confiscation » qui le suit et le termine.

Sans être, à proprement parler, une « édition critique, » l'ouvrage se présente avec l'appareil qui permettra de s'en servir comme d'un « livre de science, » tout en permettant au grand public d'en user comme d'un « livre de religion. »

C'est à ce point de vue que nous le recommandons vivement à nos lecteurs de la *Semaine religieuse*. La lecture en est facile, dom Leclercq s'étant fait un devoir de rendre ses traductions extrêmement coulantes, bien qu'il leur conserve le charme et la belle simplicité des textes primitifs.

Nous vivons à une époque où il devient nécessaire de donner à ces récits de martyrs un peu plus que l'intérêt d'une curiosité rapidement satisfaite. Il faut apprendre à les méditer. Nous en tirerons d'excellentes leçons. Plaise à Dieu que nous ne soyons pas obligés, et beaucoup plus vite qu'on le croit, à les mettre à notre tour en pratique !

Je louerai dom Lecercq, pour finir, d'avoir groupé séparément les « Actes authentiques » et ceux qui le sont moins, ou même ne le sont pas du tout. Il nous faut apprendre à discerner « l'histoire » de « la légende. » Quand on le fait, avec autant de prudence et de direction que dom Leclercq, de semblables distinctions, loin d'être nuisibles, ne peuvent que servir très utilement et la science et la religion.

(*Semaine religieuse de Paris.*)